

Passage en revue des promesses environnementales non-tenues.

Grenelle: cinq éco-dossiers plantés ou en friche

Que reste-t-il dans la marmitte du Grenelle quand on soulève le couvercle ? Pas rien, non, des mesures ont été prises, des lois votées (lire page suivante). Mais sur plusieurs des grands thèmes débattus en 2007, l'impression est celle, au mieux, d'une révision à la baisse des ambitions annoncées, au pire d'un détricotage en règle de la mutation écologique. Exemples.

Fiscalité

Le grand soir pour plus tard

Nicolas Sarkozy avait évoqué un horizon ambitieux: «La fiscalité

écologique ne doit pas se résumer à une compilation de petites taxes. Il faut une profonde révision», déclarait-il le 25 octobre 2007. Symbole de cette nouvelle fiscalité, la taxe carbone intérieure (ou contribution climat énergie) devait donner un prix au CO₂. Ficelée dans la précipitation, mal vendue aux élus comme au grand public, la taxe a été retoquée par le Conseil constitutionnel. Après avoir promis qu'il proposerait une nouvelle mouture, le gouvernement l'a finalement renvoyée sine die au lendemain des régionales, à la demande de la majorité qui n'en avait jamais

vraiment voulu. Or, cette taxe était, pour Nicolas Hulot, le marqueur du succès ou de l'échec du Grenelle. Peu après l'abandon de la taxe, sa fondation s'est d'ailleurs retirée des groupes de travail.

Egalement défendue par l'Elysée, la piste d'une TVA réduite sur les produits verts est aussi dans les limbes, la France ayant défendu en priorité à Bruxelles... la baisse de la TVA dans la restauration. Plus anecdotique, la taxe sur les produits générateurs de déchets (dite «taxe pique nique») n'a pas non plus survécu à l'hostilité de la ma-

jeorité. Restent finalement un certain nombre de mesures ciblées (crédit d'impôt vert, élargissement de la taxe générale sur les activités polluantes...). Ce qui ressemble d'assez près à une «compilation de petites taxes».

Energies renouvelables

L'éolien se prend un vent

À la suite du rapport de la mission parlementaire sur l'éolien présidée par Patrick Ollier, député UMP notoirement anti-éolien, le projet de loi a été enrichi de dispositions qui mettent de solides bâtons dans les pâles du sec- ●●●

●●● teur. D'abord, le rapport propose de soumettre les éoliennes au régime des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), au même titre qu'un site industriel dangereux. Cela complique considérablement la création et l'exploitation d'un parc éolien terrestre. Surtout quand cette mesure est doublée de l'interdiction d'implanter des machines à moins de 500 mètres de toute habitation ou de «zones destinées à l'habitation». Autant dire presque partout.

Les parcs éoliens devront par ailleurs produire 15 mégawatts minimum pour éviter la dispersion des projets. D'après les acteurs du secteur - qui se réunissent cet après-midi pour manifester devant l'Assemblée nationale avec 13 ONG -, toutes ces mesures menacent les 10 000 emplois de la filière et, surtout, les 50 000 emplois supplémentaires nécessaires pour atteindre l'objectif fixé dans le cadre du Grenelle 1 - soit 25 000 mégawatts de puissance installée en 2020. Concernant ce dossier délicat, Jean-Louis Borloo, le ministre de l'Environnement, s'est montré prudent en conférence de presse, la semaine dernière: «Sur l'éolien, je ne sais pas, à la vérité, quelle est la bonne solution.» Les anti-éoliens, eux, se frottent les mains.

Transports

La taxe poids lourds reportée

Dans ce domaine, le Grenelle 2 circule à contresens de la mutation écologique prétendument voulue par Jean-Louis Borloo. En dépit du plan pour le développement du fret

ferroviaire, doté de 7 milliards d'euros, les décisions grenelle-incompatibles s'enchaînent. Le nouvel aéroport de Notre-Dame-des-Landes, près de Nantes, serait maintenu. Et la mise en œuvre de la taxe poids lourds - votée dans le Grenelle 1 - a été reportée. À raison de 0,20 euro maximum par kilomètre, elle doit s'appliquer aux 600 000 camions français et aux 200 000 camions étrangers de plus de 3,5 tonnes. Son report d'au moins un an, pour des «raisons techniques» (bornes de contrôle, équipement des camions avec des GPS), la rend plus qu'hypothétique: à l'approche des présidentielles, on imagine mal une taxe venir

embouteiller les débats. Ce report représente un manque à gagner de 1,25 milliard d'euros de recettes l'an prochain, qui s'ajoutent aux 2 milliards envolés de la taxe carbone.

Indépendamment du Grenelle 2, mais suite à la grogne des agriculteurs la semaine dernière, le gouvernement a également accepté la circulation des megacamions de 44 tonnes en France, contre l'avis des écologistes.

Consommation

L'étiquetage ne décolle pas

Fléchier le consommateur vers les produits les plus verts pour l'aider à s'y retrouver, c'était aussi une des

ambitions du Grenelle. Mais face à la mauvaise volonté de certaines entreprises et à la complexité des procédures, les pistes évoquées ont du plomb dans l'aile. Il avait d'abord été question d'étendre le bonus-malus - mis en place avec succès dans l'automobile - à des produits de grande consommation. On a parié ampoules, réfrigérateurs ou télévision avant de tout lâcher en rase campagne.

Côté étiquetage, Grenelle 2 marque aussi un recul: il était prévu de rendre obligatoire l'étiquetage environnemental des produits, et notamment leur bilan CO₂, dès le 1^{er} janvier 2011. Face aux inquiétudes des milieux économiques, no-

tamment agricole, il ne s'agira plus que d'une expérimentation...

Publicité

Le paysage se tape l'affiche

«Une vaste supercherie», selon Paysages de France, une «prime aux délinquants» selon Résistance à l'agression publicitaire, un «boulevard ouvert pour les professionnels de l'affichage», selon les Déboulonneurs. Les trois associations, qui avaient déjà dû batailler en 2007 pour faire entrer la question de l'affichage publicitaire dans les discussions du Grenelle, dressent le même amer bilan: le lobby des annonceurs et des afficheurs, et en premier lieu le groupe Decaux, a dicté ses volontés.

Alors que l'engagement claironné par le gouvernement était de réduire la pression publicitaire sur le paysage, de modifier les entrées des villes françaises souillées par un enchevêtrement de panneaux, le texte accumule les dérogations à la loi de 1979, déjà très laxiste, qui régit l'affichage en France. Par exemple, les maires vont pouvoir désormais autoriser, sur simple arrêté municipal, l'installation de baches publicitaires gigantesques sur tous les bâtiments en travaux. Pire: le texte va légaliser des pratiques contraires à la loi actuelle et régulièrement dénoncées par les trois associations, comme le «microaffichage» - les affiches publicitaires insérées dans les vitrines des commerces - ou l'installation de panneaux publicitaires autour des aéroports, c'est-à-dire généralement en rase campagne.

G.La., L.N. et E.Pa.

Certaines mesures du Grenelle 1 ont déjà fait leurs preuves.

Les réussites environnementales

Il ne sera pas dit qu'on ne voit que le vert à moitié vide: le Grenelle a permis des avancées notables, ne serait-ce que dans son processus de concertation original. Exemples d'engagements tenus.

- Le bonus-malus écologique sur les voitures neuves, mis en place dès 2008, a rempli ses objectifs au-delà des espérances, faisant chuter de façon spectaculaire les émissions de CO₂ du parc automobile français.
- Le bâtiment reste un des gros chantiers du Grenelle à la fois pour le neuf (nouvelles normes) et l'ancien. 100 000 éco-prêts à taux zéro, destinés à financer la rénovation thermique chez les particuliers, ont déjà été signés.
- Sur le volet transport, outre l'accélération de l'extension du réseau à grande vitesse (les lignes TGV), un plan ambitieux de construction de transports urbains (métros et tramways) a été confirmé et financé pour 365 kilomètres.

● Les entreprises de plus de 500 salariés et les collectivités de plus de 50 000 habitants seront tenues de réaliser un bilan de leurs émissions de gaz à effet de serre. Des «schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie» devront être réalisés partout.

● Sur la préservation de la biodiversité, la création de la «trame verte et bleue» doit permettre de relier les espaces écologiques.

● Côté santé, le projet renforce la surveillance de la qualité de l'air et prévoit l'interdiction des téléphones portables à l'école et au collège.

● Sur les OGM, la question est plus floue. Le Grenelle avait débouché sur l'activation de la clause de sauvegarde contre le maïs MON810: aucun OGM commercial n'a été cultivé en France depuis. Mais la loi votée en 2008 permet théoriquement de cultiver «avec ou sans OGM». Et Bruxelles fait le forcing pour autoriser les cultures transgéniques en Europe. Pour l'instant, Paris a tenu bon...